

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

ARRÊTÉ Nº 1 Q Q DU 0 7 MAR 2017

fixant les listes de candidats pour le premier tour de l'élection des conseillers territoriaux du dimanche 19 mars 2017

Le Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer;
- VU le code électoral et notamment le titre IV du livre VI de la partie législative et de la partie réglementaire ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2016-1755 du 15 décembre 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon;
- **VU** la déclaration collective de candidature de la liste « ARCHIPEL DEMAIN » déposée et enregistrée en préfecture le 24 février 2017 ;
- VU la déclaration collective de candidature de la liste « CAP SUR L'AVENIR » déposée et enregistrée en préfecture le 2 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT que le dépôt des candidatures pour le premier tour de l'élection des conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon a expiré le vendredi 3 mars 2017 à 18 heures ;

CONSIDÉRANT le résultat du tirage au sort effectué le 6 mars 2017 en vue de l'attribution des emplacements d'affichage pour les élections territoriales ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Les listes de candidats à l'élection des conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon du dimanche 19 mars 2017 sont arrêtées comme suit :

Liste « CAP SUR L'AVENIR »

Section de Saint-Pierre

- 1. REARDON Matthew, Patrick, James
- 2. URTIZBEREA épouse VIGNEAU Tatiana, Marie
- 3. CAMBRAY Yannick, Pascal, Léon, Marie
- 4. GIRARDIN Annick, Andrée
- 5. DEMONTREUX Carl, Ernest
- 6. POIRIER Nathalie, Marie, Claire
- 7. DODEMAN David
- 8. CHEMLA Chloé, Colette, Floride
- 9. CLAIREAUX Stéphane, Aurélien, Pierre
- 10. LEGASSE Maïté, Catherine
- 11. JANIL Damien, Mikael, Matthieu
- 12. BRY épouse LE BOUARD Sylvie, Gisèle
- 13. LAFITTE Oswen, Emmanuel
- 14. DISNARD Ghislaine, Thérèse, Josette
- 15. GOINEAU Renaud, François-Marie
- 16. POIRIER Emma, Eliane, Renée
- 17. SALOMON Pierre, André
- 18. AUTIN épouse COUEPEL Marie-France, Léontine

Section de Miquelon-Langlade

- 1. MOREL Gildas
- 2. BOUGET Priscilla
- 3. DOS SANTOS Ivan
- 4. DETCHEVERRY Jessica
- 5. GAZEL Jean-Louis

Liste « ARCHIPEL DEMAIN »

Section de Saint-Pierre

- 1. ARTANO Stéphane
- 2. HELENE Catherine, Antoinette, Marie
- 3. BRIAND Bernard, Guillaume, Paul
- 4. DE ARBURN Catherine, Monique
- 5. LENORMAND Stéphane, Gérard, Pierre
- 6. URDANABIA Valérianne, Anne, Mauricette
- 7. DESDOUETS Jean-Yves, Etienne
- 8. SKINNER Sandy, Georgette
- 9. LEMOINE Claude, Florent
- 10. BEAUPERTUIS Joane, Marcelle, Colette
- 11. LEBAILLY Jean-Pierre, Charles
- 12. PERRIN Valérie, Marie-Andrée, Xavière
- 13. DAGORT Jean-Louis, Hubert
- 14. SERIGNAT Carole, Yvonne
- 15. DRAKE Frédéric, Dominique, Fernand
- 16. CORMIER Cathy, Marguerite, Liliane
- 17. LEBARS André, Robert, Marcel
- 18. SALOMON Annick, Marie, Louise

Section de Miquelon-Langlade

- 1. DETCHEVERRY Olivier, René
- 2. SABAROTS Virginie, Odette, Renée
- 3. GASPARD Arnaud, Jean-Louis
- 4. VIGNEAUX Claire, Anne, Renée
- 5. DETCHEVERRY Michel, Roger, Auguste

ARTICLE 2:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et au journal officiel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le préfet,



Destinataires:

Mairies Commission de propagande Commission de recensement des votes JOSPM RAA